

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =
Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni
popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 55 (1965)

Rubrik: Main-d'œuvre rurale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans mainte profession. La visite du petit musée local complètera cet exposé. Ce petit musée ne contient que des objets recueillis dans la région même et représente ainsi un témoignage riche du passé de la ville. J'espère bien que les membres romands feront la connaissance d'une région qui leur est sûrement peu connue, mais qui saura les captiver par sa beauté et son caractère particulier.

W. Egloff

Main-d'œuvre rurale

Le premier fascicule de notre bulletin de 1964, contenant deux numéros et sorti de presse en octobre 1965, était consacré à la main-d'œuvre rurale. Les trois articles et l'illustration qui suivent constituent d'intéressants et utiles compléments aux travaux déjà publiés. [Réd.]

Ouvriers et artisans étrangers dans un village genevois

par *Jacques Tagini*, Genève

Les sources de cet article sont des informations qui nous ont été données en 1962 par M. Louis Flamand, né en 1874, alors domicilié à Vérenaz (commune de Collonge-Bellerive). Elles ne concernent que cette région de la rive gauche du lac, au nord-est de la ville et complètent sur certains points les renseignements déjà publiés ici mais concernant surtout le Mandement, sur la rive droite du Rhône¹. Les faits se situent dans la dernière décennie du siècle passé.

Le personnel engagé à l'année

Les domestiques de campagne, comme aussi les servantes, engagés à l'année, venaient d'ordinaire de Haute-Savoie. Les engagements s'établissaient entre Noël et les fêtes de Nouvel An; le début du contrat était fixé à la Saint-Pierre, le 22 février, pour s'achever à la Saint-Martin, le 11 novembre, ou à Noël. Un domestique de ferme recevait un gage annuel de 300 francs et l'entretien en plus. Une servante, elle, gagnait de 100 francs à 200 francs par an, selon l'âge. Aucun congé n'était accordé, si ce n'est deux jours lors de la *vogue* du village d'où venait le travailleur, ce qui devait lui permettre de rejoindre sa famille.

¹ Marc Dugerdil, Main-d'œuvre d'autrefois, Folklore suisse 54 (1964), 2*.